Publié le : 17/11/2025

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20251113-DE2025_109-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le sept novembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (à partir de 20h54), M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : M. Thierry LEBOUCHER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : M. Pierre AUVRET, Mme Marie-Sergine BEZARD

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 14 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- **2025-109-PROROGATION DE LA CONVENTION-CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT)**

Jugon-les-Lacs fait partie des deux communes « Petites villes de demain » au sein de l'EPCI Lamballe Terre & Mer, avec Lamballe-Armor. Ce programme national est porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et vise à soutenir la revitalisation des centres-villes des communes ciblées. L'entrée du territoire dans le programme s'est traduite par la signature d'une convention d'adhésion le 1er mars 2021, puis par la signature d'une convention-cadre d'opération de revitalisation des territoires, le 31 août 2022. La convention-cadre « Petites villes de demain » valant convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), a été créée par l'article 157 de la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018. Cet outil juridique doit permettre aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire qui vise à conforter leur centralité, en conférant notamment de droits juridiques et fiscaux spécifiques. Au sein du territoire de Lamballe Terre & Mer, cette convention a été signée par l'EPCI, les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs, et par l'Etat.

La convention doit s'achever en mars 2026, soit la date de fin initiale du programme « Petites villes de demain ». Le programme ayant été prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, la collectivité souhaite également proroger sa convention-cadre « Petites villes de demain » valant convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Pour ce faire, un avenant à la convention doit être signé par l'ensemble de ses signataires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'avenant à la convention-cadre « Petites villes de demain » valant opération de revitalisation des territoires (ORT)
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention-cadre « Petites villes de demain » valant opération de revitalisation des territoires (ORT) ou tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS (Côtes-d'Armor 22)

Mairie de Jugon-les-Lacs
2, Place du Martray – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh